REGLEMENT Plateau minibad / SAISON 2026-2027

Article 1 : GENERALITES

1.1. Le plateau Minibad (PMB) est une regroupement de jeunes badistes de la catégorie minibad et il est organisé par le Comité Départemental d'Eure et Loir de Badminton (Codep 28) et est réservé aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Codep 28 affiliés FFBaD pour la saison 2026-2027.

1.2. Cette compétition se déroule sur 6 étapes différentes le samedi de 10h à 13

1.3. Le tournoi est ouvert aux catégories aux catégories MiniBad (U9) et Poussin (U11) 1ère année débutant en septembre 2026 pour la première étape du 3 octobre 2026 à Nogent le Roi, puis uniquement aux minibads avec ouverture au minibad 0 pour les 3 dernières étapes (l'étape 4 à Brezolles le 30 janvier, l'étape 5 à Lucé le 20 mars et l'étape 6 à Saint Rémy)

1.4. Le PMB se compose de 2 parties, une partie ateliers puis une partie matchée. Elle est supervisée par un Géo désignée par le Codep 28

1.5. Les inscriptions se font uniquement via badnet

1.6 Le montant des droits d'inscriptions au PMB est fixé à 5€/Joueurs.

1.7. Pour participer au PMB, il faut être à jour de sa licence et dans les paiements des PMB précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

1.8. Tous les matchs se joueront avec des volants plumes.

1.9. L'inscription des joueurs à chaque étape du PMB doit se faire via le référent Jeunes du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée.

1.10. Passé la date limite d'inscription aucun joueur ne sera inscrit. Il est donc nécessaire de respecter scrupuleusement la date de clôture indiquée.

1.11. Attention le nombre de participants est limité en fonction du gymnase : en cas de surnombre, les inscriptions seront retenues suivant leur date d'envoi , une liste d'attente pourra alors être créée.

En cas de faible participation, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition.

Article 2 : INSCRIPTIONS DES JOUEURS AU PMB

2.1. Les inscriptions se feront via badnet.

2.2 Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte bancaire du Codep 28 dès réception de la facture envoyée par mail par le Codep dans les jours qui suivent la compétition (règlement sous 8 jours)

2.3. Lors du règlement de la facture les informations suivants doivent être indiquées :
Nom du club – PMB + N° ETAPE + LIEU.

Pour rappel de l'article 1.8 : Pour participer au PMB, il faut être à jour dans les paiements du PMB précédent (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS

3.1. Les joueurs sont tous convoqués à 10h pour début de la compétition à 10h20 max.

Article 4 : DEROULEMENT DU PLATEAU MINIBAD

Le club hôte qui reçoit le PMB doit respecter le cahier des charges envoyé par le Codep 28 qui liste l'ensemble du matériel à mettre à disposition pour le bon fonctionnement du tournoi (table de marque, terrains…).

4.1. Le PMB se déroule le samedi à partir de 10h20 à 12h45 MAX

4.2. L'accueil des joueurs débute à partir de 10h00 et les premiers ateliers pourront être lancés à partir de 10h20 et les matches à partir de 11h30 selon échéancier et participants.

4.3. Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur.

4.5. Le règlement du tournoi est celui de la FFBaD. Les volants pour la partie matchée sont prie en charge par le comité d'organisation. Les volants officiels sont : Volants plumes : SHADOW original

4.6. La compétition se déroulera de la façon suivante. 4 à 5 tours de ronde suisse intergenre.

4.7 Les matchs se jouent en 1 sets gagnants de 15 points ou au temps en fonction du nombre d'inscrits. Les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitre(s) lors de ces compétitions, certains matchs pourront être arbitrés. Une aide sera demandée aux accompagnants pour guider les jeunes dans le comptage et le placement sur le terrains

4.8. Il est demandé à chaque joueur de respecter le règlement sur « les tenues vestimentaires et publicitaires » – guide du badminton Edition 2020/1- chapitre 03.07 : Les principes sportifs > tenues vestimentaires et publicité. En ce qui concerne les conseillers, une tenue vestimentaire réglementaire suivant le guide du badminton Edition-2019/1 chap. 3.8 : Les principes sportifs > code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

4.9 Pour rappel : le coaching est interdit pendant la durée du match. Le but étant aux minibads de les laisser jouer. Cette compétition a pour but d'initier les jeunes à la compétition. L'apprentissage du scoring, d'un échéancier, de la table de marque sont les principales choses à connaitre

4.10 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le Géo pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Une délégation de responsabilité pourra être demandée au joueur. Cf l'officiel du badminton juillet 2019 – art 4.5 :

Accompagnateurs. Un document est disponible pour les enfants qui ne seraient pas accompagnés par les parents – CF annexe 1 – autorisation parentale - délégation de pouvoir .

Article 5 : RECOMPENSES

Pour chaque étape du PMB , une récompense pourra être remise aux joueurs ayant participés à ce Plateau, cdependant elle n'est pas obligatoire et systématique. LE KFC Le coudrye partenaires du comité offer la pause collation à chaque PMB

Dates des Plateaux :

- 03 octobre 2026 à Nogent le Roi
- 07 novembre 2026 à Mainvilliers
- 28 novembre 2026 à Fontaine la Guyon
- 17 janvier 2026 à Anet
- 20 mars 2027 à Lucé
- 5 juin2027 à Saint Rémy sur Avre

Annexe 1

AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2026-2027

DELEGATION DE POUVOIR

Extrait article 4.5- Accompagnateur de l'officiel du badminton (LOB) 2019

« En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents. »

Cette attestation pourra être demandée par le Juge Arbitre de la compétition.
En pratique, à l'arrivée du jeune à la salle pour sa compétition, lors du pointage, ce document sera demandé et vérifié par la table d'accueil (ou à une personne désignée par le JA).

Je soussigné, ……parent et ou représentant légal de :
Nom, prénom de l'enfant ……
Née le ……à ……
Du club de ……
Certifie que lors de la compétition ……
Organisée par le club de …… le ……
Mon enfant (ou l'enfant dont j'ai la responsabilité) sera :
Sous ma responsabilité durant la totalité de la compétition.
Je suis joignable par tel : ……
Où
Sera sous la responsabilité d'un adulte responsable que j'aurais désigné et/ou mandaté par le club, pendant toute la durée de la compétition.
Nom : ……Prénom : ……
Tel port : ……

Date : …… signature (parent ou représentant légal)